



*Étaient présents :*

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n° 3), Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n° 6), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n° 14), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :*

Mme Annaïck CHAUVET

*Étaient absents :*

M. Nicolas BODIN, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN

*Procurations de vote :*

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Abdel GHEZALI, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 34), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Christophe LIME à M. André TERZO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR

**OBJET :** 11 - Animations commerciales et artisanales - Aide à l'Union des Commerçants de Besançon - Journée « Bonjour »

Délibération n° 007523

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/06/2024

Séance du 16 mai 2024

## Animations commerciales et artisanales - Aide à l'Union des Commerçants de Besançon - Journée « Bonjour »

**Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée**

	Date	Avis
Commission n° 1	02/05/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder une subvention à l'Union des commerçants des Besançon pour l'organisation d'une animation appelée « journée bonjour » qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2024.

### I. Concept

"Bonjour" est une journée dédiée à la (re)découverte du centre-ville. Chaque commerce participera en proposant des animations attractives, telles que jeux concours, démonstrations de produits, ateliers, jeux pour petits et grands, promotions, et dégustations.

Les visiteurs seront invités à déambuler d'une animation à une autre, stimulant ainsi l'activité économique du centre-ville. L'UCB souhaite mettre en place à cette occasion un escape game au centre-ville.

L'UCB souhaite positionner la journée "Bonjour" comme un événement annuel incontournable dans le calendrier bisontin.

Le choix du nom : Bonjour, c'est le bon-jour pour venir en ville. Le nom "Bonjour" incarne la convivialité et l'accueil chaleureux des commerçants. Le jeu de mots "C'est le bonjour pour venir en ville" souligne que l'événement se déroule lors d'une journée idéale pour explorer la splendeur du centre-ville.

Pour permettre le bon déroulement de cette opération, une convention d'occupation du domaine public sera conclue afin d'autoriser les commerçants à disposer d'un mètre devant vitrine pour installer une table.

### II. Les objectifs

Inspiré par le succès de l'animation "Rues Vivantes" à Rennes, "Bonjour" vise à dynamiser le centre-ville, accroître la visibilité des commerçants, fédérer la communauté locale, et renforcer l'économie locale.

#### Objectifs :

- Dynamiser, animer le centre-ville et attirer de nouveaux visiteurs.
- Accroître la visibilité des commerçants participants.
- Fédérer la communauté locale en encourageant la participation active des commerçants.
- Stimuler les ventes et renforcer l'image positive de Besançon.
- Offrir une expérience unique aux habitants et visiteurs.
- Faciliter les échanges entre commerçants et population.
- Positionner la journée "Bonjour" comme un événement annuel incontournable.

### III. Communication et promotion

Divers supports seront utilisés afin de promouvoir l'évènement :

- Utilisation des Réseaux Sociaux
- Affiches chez les commerçants
- Réseau Decaux Ville si disponibilité
- Réseau Ginko Cadrobus si disponibilité
- Programme détaillé disponible chez les commerçants et sur le web, illustré sur une carte du centre-ville
- Partenaires : France Bleu + MaCommune + EST Républicain B

### IV. Budget

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Participation UCB	6 000 €	Création graphique	2 652 €
Ville de Besançon	2 500 €	communication	2 848 €
		Dotation en chèques cadeaux	3 000 €
	<b>8 500 €</b>		<b>8 500 €</b>

Il s'agit d'une nouvelle action et de ce fait d'une première demande.

**En cas d'accord, la dépense totale de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.632.65748.0022134.10011.**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Union des commerçants de Besançon, dans la cadre de la journée « Bonjour » qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2024.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Annaïck CHAUVET,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT